

Bruxelles, le 30 octobre 2018
(OR. en)

13632/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0809(CNS)**

**DAPIX 328
CRIMORG 137
ENFOPOL 517
ENFOCUSTOM 211
JAI 1057**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	9098/18; 11282/18
Objet:	Décisions Prüm - DÉCISION D'EXÉCUTION du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données ADN en Irlande

1. Lors de sa réunion du **25 juin 2018**, le groupe "Échange d'informations et protection des données" (DAPIX) a approuvé le rapport établi à la suite d'une visite d'évaluation concernant l'échange de données ADN pour **l'Irlande** (doc. 9097/18 DAPIX 146 CRIMORG 73 ENFOPOL 252 ENFOCUSTOM 110 JAI 499), ainsi que le rapport général (doc. 9098/18 DAPIX 147 CRIMORG 74 ENFOPOL 253 ENFOCUSTOM 109 JAI 498) établi sur la base du questionnaire, d'une visite d'évaluation et d'un essai pilote.
2. Lors de la réunion du groupe DAPIX du **25 juin 2018**, il a été pris note du fait que chaque État membre lié par la décision 2008/615/JAI convient que les conditions sont remplies pour que le Conseil conclue que, aux fins de l'échange automatisé de données relatif aux données ADN, **l'Irlande** a pleinement mis en œuvre les dispositions générales relatives à la protection des données énoncées au chapitre 6 de la décision 2008/615/JAI.

3. En conséquence, le Conseil a adopté, le **16 juillet 2018**, un projet de conclusions du Conseil sur la mise en œuvre des dispositions générales relatives à la protection des données énoncées au chapitre 6 de la décision 2008/615/JAI du Conseil en ce qui concerne l'évaluation de l'**Irlande** eu égard à l'échange automatisé de données ADN, qui figure dans le document 11228/18 (DAPIX 239 CRIMORG 104 ENFOPOL 389 ENFOCUSTOM 161 JAI 783).
4. Comme le prévoient les dispositions applicables du traité, le Conseil a décidé, le **3 août 2018**, de consulter le Parlement européen au sujet du projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données ADN en **Irlande**, dont le texte mis au point par les juristes-linguistes figure dans le document 11282/18 (DAPIX 243 CRIMORG 107 ENFOPOL 393 ENFOCUSTOM 164 JAI 790).
5. Le Parlement européen a rendu son avis le **24 octobre 2018**.
6. *Sur cette base, il est demandé au Coreper:*
 - *de soumettre le rapport général (doc. 9098/18 DAPIX 147 CRIMORG 74 ENFOPOL 253 ENFOCUSTOM 109 JAI 498) au Conseil; et*
 - *d'inviter le Conseil à adopter, en point "A" de son ordre du jour, le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données ADN en **Irlande** (doc. 11282/18 DAPIX 243 CRIMORG 107 ENFOPOL 393 ENFOCUSTOM 164 JAI 790).*